

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 18 décembre 2025

L'an 2025 et le 18 décembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 11 décembre 2025.

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

Délibération N° 18-12-2025 / N°228

Etaient présents les membres en exercice : 64

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdel, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Michel Seroux, Pierre Barrois, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 15

Membres votants : 84

Absents : Patrick Roblot, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Christian Delambre, Julien Bellengier, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Benoit François, Jean-Paul Hémery, Dominique Verdel, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Sidonie Duriez, Magali Urbanac, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Jean Marie Bouet.

Absents suppléés : Pascal Mestan supplié par Laurent Bridoux, David Dubois supplié par Bernadette Pezé, Jean-Louis Cauvet supplié par Marilyne Hadj, René Pruvost supplié par Chantal Jacquemelle, Frédéric Plaquet supplié par Elisabeth Dufour.

Absents excusés : Florence Dambreville, Roland Descamps

Absents ayant donné procuration : Lionel Cayet ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Michel Petit procuration à Gérard Nicolle, Christian Boucly ayant donné procuration à Françoise Simon, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Marie Bernard, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Romuald Delattre ayant donné procuration à Freddy Balavoine, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration à Damien Bricout, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magali Jonard, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Pierre Guillemant

Titre de la délibération : Convention avec l’Institut Technique de Savy Berlette pour l’utilisation du terrain synthétique et des vestiaires

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de l’Atrébatie avait en 2015 conclut un bail emphytéotique avec l’Institut Technique de Savy-Berlette pour une durée de 18 ans soit jusqu’au 23 aout 2033.

Par ce bail, l’Institut Technique a mis à disposition de la Communauté de Communes plusieurs terrains représentant une surface totale de 2h95a66ca à charge pour la communauté de Communes de réaliser sur ce foncier un terrain de football synthétique construit en 2016.

L’Institut Technique a construit les vestiaires et mis à disposition de la Communauté de Communes une partie de ses locaux (123,94m²) comprenant 2 vestiaires, des douches, des sanitaires, un vestiaire arbitre...etc) Une convention d’utilisation a été conclue le 2 novembre 2015 permettant de définir les conditions d’occupation tant du terrain synthétique que des vestiaires

Dans le cadre des évolutions d’occupation, il a été proposé de signer une nouvelle convention permettant de préciser :

- la répartition des charges de fonctionnement
- l’entretien des locaux
- les détails annuels des calendriers d’occupation

En effet, il a été proposé que :

- le ménage des vestiaires qui sont mis à notre disposition sera réalisé par nos soins
- que les frais d’entretien du terrain synthétique seront partagés au prorata de l’utilisation (40 % pour l’Institut Technique)
- le coût de l’éclairage est pris en charge par la Communauté de Communes
- l’Institut Technique remboursera à la Communauté de Communes la taxe foncière sur les propriétés bâties attachée au local « Vestiaire/atelier »

Suite à l'avis favorable des membres du Bureau du 10 décembre 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider les termes de la convention
- d'autoriser le président à la signer

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 22/12/2025 et publication ou notification du 22/12/2025

